

LES MAUVAIS TRAITEMENTS psychologiques

UN MAL SILENCIEUX



DÉNIGREMENT
EXPOSITION À
LA VIOLENCE
CONJUGALE OU
FAMILIALE
ISOLEMENT
MENACES
EXPLOITATION
REJET
AFFECTIF

BILAN DES DIRECTEURS DE LA
PROTECTION DE LA JEUNESSE /
DIRECTEURS PROVINCIAUX 2016

RÉGION DE LAVAL

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec 

**BILAN DES
DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE / DIRECTEURS PROVINCIAUX
2016**

RÉGION DE LAVAL

Dans le cadre de la présentation du bilan provincial des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux, nous reprenons à travers ce document les données statistiques reflétant la réalité des interventions lavalloises.

Bilan des DPJ

Données statistiques : Loi sur la protection de la jeunesse

Nombre de signalements traités

2015-2016	2014-2015	2013-2014
3 018	3 098	2 681

Par rapport à l'année dernière, nous avons traité 80 signalements de moins ce qui représente une diminution de 3 %.

Sur le plan provincial, ce sont 87 800 signalements qui ont été traités ce qui représente une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente.

Nombre de signalements retenus

Signalements retenus :	1 453	48,1 %
Signalements non retenus :	1 565	51,9 %

Sur les 3 018 signalements traités, nous avons retenu pour évaluation 1 453 signalements, ce qui représente une augmentation de 167 signalements (11 %) retenus par rapport à l'an passé.

Concernant les signalements non retenus, 512 l'ont été parce que les parents avaient pris les moyens pour corriger la situation et 1 053 par insuffisance de faits relatés par les déclarants.

En proportion, nous avons retenu un peu plus de signalements que la moyenne provinciale qui présente un taux de rétention de 39,8 %.

Âge	2015-2016		2014-2015
	Traités	Retenus	Retenus
0-5 ans	810 (27 %)	29 %	25 %
6-12 ans	1 280 (42 %)	44 %	43 %
13-15 ans	576 (19 %)	16 %	19 %
16-17 ans	339 (11 %)	10 %	12 %
Inconnu	13 (1 %)	1 %	1 %

Signalements retenus par problématique

Les 1 453 signalements que nous avons retenus se répartissent ainsi selon les problématiques :

	2015-2016	2014-2015	Provincial 2015-2016
Abus physiques et risque d'abus physique	32,9 %	35,6 %	30,3 %
Négligence et risque de négligence	28,8 %	22,8 %	35 %
Mauvais traitements psychologiques	18,6 %	15,5 %	15,7 %
Troubles de comportement	11,2 %	14,4 %	9,1 %
Abus sexuel et risque d'abus sexuel	8,3 %	11,4 %	9,7 %
Abandon	0,2 %	0,3 %	0,2 %

Même si à Laval on observe une diminution du pourcentage de signalements retenus pour abus et risques d'abus physique, il en demeure que cette problématique est la plus signalée. Ce sont 139 enfants de 0-5 ans qui ont été signalés sous cette problématique comparativement à 246 chez les 6-12 ans.

Comme par les années passées, la problématique d'abus physique à Laval arrive toujours en premier rang des signalements alors qu'au Québec, c'est la problématique de négligence qui est majoritairement signalée.

Provenance des signalements

	2015-2016	2014-2015	Provincial 2015-2016
Milieu familial	15,2 %	11,7 %	17,0 %
Employés organismes (garderie, CJ, médecin, f.a.)	28,5 %	27,5 %	32,9 %
Milieu scolaire	23,2 %	22,6 %	17,6 %
Milieu policier	25,5 %	30,9 %	21,9 %
Communauté	7,6 %	7,3 %	10,6 %

Comme par les années passées et comme on peut le constater au plan national, les familles et la communauté (voisins) sont les groupes les moins représentés comme personnes signalantes. Ce constat appuie nos préoccupations pour les enfants de 0-5 ans pour lesquels ce sont souvent la famille ou le voisinage qui peuvent être témoins de situations inquiétantes.

Décisions du DPJ après l'évaluation d'un signalement retenu

Pour l'ensemble des signalements qui ont été évalués, il a été conclu que 67,3 % des situations que la sécurité et le développement de l'enfant n'était pas compromis. La personne autorisée par le DPJ a référé 15 % des situations non retenues à des services dans le milieu. Un certain nombre de famille ne sont pas dirigées vers des ressources du milieu parce que leur situation ne l'exige pas, parce qu'elles reçoivent déjà des services d'aide ou parce qu'elles refusent que le DPJ communique des informations les concernant à une autre ressource.

Ainsi 32,7 % des situations retenues après évaluation ont été référés au service d'application des mesures.

Enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ

	2015-2016	2014-2015	Provincial 2015-2016
Négligence et risque de négligence	37,6 %	35,0 %	49,0 %
Mauvais traitements psychologiques	21,1 %	20,5 %	17,7 %
Abus physiques et risque d'abus physique	15,6 %	18,2 %	12,8 %
Troubles de comportement	17,8 %	17,4 %	13,5 %
Abus sexuel et risque d'abus sexuel	6,4 %	7,2 %	4,5 %
Abandon	1,5 %	1,7 %	2,5 %

Comme mentionnée précédemment, la problématique la plus signalée est celle d'abus physique et de risque d'abus physique. Par contre, la problématique la plus retenue après une évaluation qui conduit à une déclaration de la sécurité et du développement de l'enfant et à une prise en charge par le DPJ demeure comme par les années passées la négligence et le risque de négligence. Le nombre d'enfants suivis pour mauvais traitements psychologiques (ex. : exposition à la violence conjugale, rejet affectif, dénigrement) tend à augmenter pour être au 2^e rang des facteurs de compromission. Le groupe d'âge le plus exposé à cette réalité est les 6-12 ans représentant 43 % des cas de mauvais traitements psychologiques.

Milieu de vie des enfants à l'application des mesures

	2015-2016	2014-2015	Provincial 2015-2016
Suivi dans milieu familial	54,2 %	50,0 %	48,7 %
Confié à un tiers significatif	6,4 %	9,3 %	7,8 %
Ressources de type familial	17,6 %	19,6 %	31,9 %
Centre de réadaptation	21,8 %	21,1 %	11,6 %

C'est environ 60 % des enfants qui sont suivis par le DPJ et vivent dans leur milieu familial ou chez une tierce personne qui lui est significative (grands-parents, oncle, tante).

Encore cette année, le taux de placement en centre de réadaptation demeure élevé par rapport à la moyenne provinciale. D'autre part, on constate que les enfants placés dans les autres régions se retrouvent davantage en ressources de type familial.

Données statistiques : Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

Nombre d'adolescents contrevenants ayant reçu des services

2015-2016	2014-2015	2013-2014
720	682	812

Le rôle du directeur provincial consiste à évaluer les adolescents afin de décider s'ils peuvent faire l'objet d'une sanction extrajudiciaire et à veiller à l'exécution de cette sanction. Dans le cadre de la production d'un rapport pré-décisionnel, il évalue et analyse la situation des adolescents et fait des recommandations au tribunal. Il est aussi responsable du suivi des peines imposées dans la communauté ou en centre de réadaptation.

Au plan provincial, le nombre d'adolescents contrevenants qui ont reçu des services a diminué de 13 %. Cette baisse, observée depuis les dernières années, peut s'expliquer par une diminution de la criminalité dans la province.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différents tableaux suivants dont les statistiques reflètent dans l'ensemble cette décroissance du nombre d'adolescents lavallois concernés par l'application de la LSJPA.

Nombre de jeunes évalués / orientés par le Directeur provincial

2015-2016	2014-2015	2013-2014
207	208	228

Nombre d'évaluation / orientation et décisions du Directeur provincial

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Mettre fin à l'intervention	2	5	5
Référence au PPCP	15	24	29
Sanction extrajudiciaires	215	185	213
Total	232	214	247

Nombre d'adolescents concernés par les sanctions extrajudiciaires

2015-2016	2014-2015	2013-2014
248	214	264

Rapports prédécisionnels complétés à la demande de la Cour du Québec

2015-2016	2014-2015	2013-2014
44	44	35

Peines ordonnées durant l'année comportant une mise sous garde

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Filles	10,5 %	8,3 %	0 %
Garçons	89,5 %	91,7 %	100 %
Total (peines)	19	36	29

Peines purgées dans la collectivité

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Filles	10,2 %	10,4 %	12,3 %
Garçons	89,8 %	89,6 %	87,7 %
Total (peines)	108	135	154

Durée des mises sous garde (ouvertes ou fermées)

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Durée	Nombre de mise sous garde		
Entre 0-30 jours	28	32	29
Entre 31-90 jours	18	14	13
Entre 91-180 jours	8	9	9
Entre 181-365 jours	6	10	5
Entre 366-730 jours	1	0	1
731 jours et plus	0	0	0
Total	61	65	57